

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER AU POULDU

DU 26 JUILLET 2025

Elus : M. le MAIRE, Denez DUIGOU, David ROSSIGNOL, Yannick PERON

Excusés : Denise LE MOIGNE en charge de la citoyenneté, Philippe DE BEAUREGARD représentant de quartier

Personnel communal : Lionel RUNAVOT, Responsable du Pôle Technique

Représentants de quartier :

- MONDY Xavier, 15 rue des ajoncs
xavier.mondy@gmail.com
- DE BEAUREGARD Philippe, 39 rue du port
philippe-de-beauregard@wanadoo.fr
- Roland AUDREN
jraudren@yahoo.fr

Le Maire laisse les élus présents se présenter : Denez DUIGOU, Adjoint à l'Urbanisme, David ROSSIGNOL Adjoint aux travaux et aux réseaux, Yannick PERON, Adjoint en charge des ports et de la sécurité, et le Responsable du Pôle Technique : Lionel RUNAVOT.

Une réunion de quartier nécessite de respecter certaines règles que quelques-uns connaissent déjà : le maire rappelle les principes :

- Le respect mutuel et l'écoute
- Ne pas citer de rapports de voisinage problématiques : il n'est pas du rôle des élus de régler ces problèmes
- La réunion démarre par les retours de la réunion de quartier de l'année précédente
- Présentation des enjeux réalisés récemment et enjeux en cours concernant le quartier
- Enfin temps d'échanges qui prennent la forme de réponses des élus à des séries de 3 questions posées par les participants.

Le point sur les questions posées en 2024 :

Vélos et chevaux sur le GR 34 : Un nouveau panneau a été installé mais il est difficile de contrôler son application en permanence.

Vitesse à l'école St Maudet : Un 2^{ème} radar a été mis en place et un cheminement de plots supplémentaires a été installé. Il est rappelé que les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés par des adultes.

Rue des Grands Sables les ambulants se garent mal : le nouvel aménagement de stationnement et de circulation doit permettre de solutionner ce problème.

Poubelles derrière la MMP supprimées : Elles seraient positionnées près du bassin d'orage sous réserve de l'accord de Quimperlé Communauté.

Les travaux réalisés en 2024/2025 :

Depuis 3 mandats, la commune a beaucoup investi au Pouldu : rue des grands sables, place Gauguin, Rue du Kerou, réfection totale du lotissement des dunes, participation à la base surf et à la Base Nautique, Place de l'océan, Rue du Kerou, parc de glisse, centre Gauguin et aménagements urbains associés...

Lotissement Les Alcyons : pour favoriser l'habitat en maison principale. La commune va lancer la vente de 4 lots à 295 €/m² avec des critères préétablis pour choisir les acheteurs. Une enquête publique a conclu à valider le projet. Une clause interdira de revendre avant 5 ans. Le prix de vente est déterminé par France Domaine et la commune doit s'y conformer avec une marge + ou - 10%.

L'accès en voiture à la cale des dériveurs est maintenant interdit car des dangers avec les piétons et enfants ont été identifiés. Il faut maintenant demander aux moniteurs pour y accéder. Il y a une très forte montée en puissance : L'activité est actuellement de 18 sessions/jour avec 8 moniteurs et on doit refuser du monde.

Gauguin l'atelier du Pouldu (GAP). L'équipement a été inauguré le 5 juillet et a ouvert au public le 9 juillet. Les retours sont extrêmement positifs aussi bien des visiteurs extérieurs que des Cloharsiens. Le Maire montre quelques photos de l'intérieur du GAP et explique le contenu. Il rappelle que pour ce projet la commune a bénéficié de plus de 2 millions d'€ de subventions et que la charge de la commune d'environ 1,4 M € est inférieure à celui du gymnase par exemple (1,7 L€) . A travers cet équipement, la commune souhaite à la fois renforcer l'offre touristique, l'économie et mettre en avant notre histoire. Nous sommes passés depuis 2020 « station classée tourisme ». Cela signifie que la commune est reconnue pour son attractivité et qu'elle assume des charges spécifiques. Elle reçoit, à cet effet, une dotation de 350 000 € / an qui doit notamment compenser les frais liés au tourisme et servir à investissement.

Aménagement du parking près du GAP + Signalétique : Le Maire précise le fonctionnement de la circulation avec un double-sens devant le bâtiment jusqu'au bassin d'orage. Ensuite il s'agit d'un sens unique vers la rue de Groix. Il est demandé si le dimanche soir il est possible d'avoir accès par le sens interdit de 16h à 22h, un panneau sera mis en place.

A la demande de réaliser un trottoir sur la rue de Groix, il est précisé que cela n'est pas possible pour des questions d'altimétrie pour maintenir l'accès aux habitations.

Des stationnements ventouses sont signalés, notamment des camping-cars. Le policier municipal sera missionné pour contrôler ce fait.

Il est demandé de rendre en sens unique la portion de la rue de Groix entre la sortie du parking du GAP et la rue de Kerzellec. Lors du marché du dimanche soir, la zone des déballeurs serait réduite jusqu'à la rue de Kerzellec pour permettre de limiter le trafic sur la rue de Groix.

Port du Bas-Pouldu : il est maintenant géré par la SELLOR, qui va intégrer la Compagnie des Ports du Morbihan. La commune continue à être propriétaire et a confié la gestion pour un montant de 7 000 €/an. Elle continue à percevoir les mouillages mais il n'y a plus de personnel communal sur place.

Une ZAES (zone à enjeu sanitaire) va être mise en place sur la Laïta, suite au déclassement en catégorie C de la rivière. La production d'huitres et de moules n'est plus possible depuis 2023. Le taux d'Escherichia Coli, bactérie qui provient des déjections animales et humaines, dépasse les seuils autorisés, rendant impropre les coquillages à la consommation. Les élus travaillent sur ce dossier depuis plusieurs années à l'échelle intercommunale et au niveau du SAGE Ellé, Isole, Laita (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui regroupent toutes les communes des bassins versants. Des alertes ont été lancées depuis 2020 et les dépassements constatés depuis 2023 ont conduit au déclassement. En décembre 2024 les élus de Quimperlé communauté et de Lorient agglo ont demandé le classement en ZAES auprès des préfectures du Finistère et du Morbihan. Après consultation des élus, professionnels et enquête publique une série d'actions va être initiée par arrêté préfectoral pour lutter contre toutes les sources de pollution : assainissements, agriculture, nautisme, loisirs Elles pourraient concerner les agriculteurs sur les parcelles à risque (épandage et pâturages) et sur les sites d'exploitation, les particuliers avec l'obligation de contrôle et mise aux normes des assainissements individuels, l'interdiction des chiens et chevaux le long de la Laïta, et de la plage de St Julien, les plaisanciers qui devront être équipés de systèmes de collecte ou de traitement des eaux noires. Toutes ces mesures visent à la reconquête de la Laïta en classement B.

Les manèges au Pouldu : La commune a préempté mais le juge n'a pas suivi. La famille RABADEUX a eu le droit de construire car le droit du sol le permet. Le PC est valable 3 ans ; il leur reste donc un peu moins de deux ans pour le faire.

L'ancienne école de voile : La parcelle est en cours de compromis de vente, probablement pour de l'habitat (T2 et T3). Il a été demandé au promoteur de favoriser de la résidence principale et des primo-accédants.

En 2024, enfin, les enrobés ont été refaits rue des Ajoncs et rue Le Grévellec.

Le projet de la rue de Lannevain

Les objectifs de la collectivité sont : renforcer l'attractivité, permettre à l'ensemble des habitants de se déplacer notamment les PMR, végétaliser l'espace.

Une consultation de personnes représentatives de la commune a débuté en Janvier avec deux possibilités : double-sens ou sens unique. Les commerçants sont impactés et ont été reçus dans un 1^{er} temps. 3 ateliers de concertation, sans élus, se sont aussi déroulés avec 25 personnes en commençant par une visite sur site puis par des travaux de réflexion en groupes de travail.

Une réunion publique avec 50 personnes a enfin présenté les projets sommaires sous forme de 2 esquisses. Elles sont explicitées aux habitants de la réunion de quartier par David ROSSIGNOL. Si le choix du sens unique est retenu, cela nécessitera de modifier l'organisation de la circulation sur l'ensemble du centre-ville, ce qui conduira à une étude et retardera la réalisation des travaux.

Information sécurité

Le Maire a rencontré la Gendarmerie. Les cambriolages sont en baisse (cette année 3 cambriolages) et aucun accident corporel.

REPONSES AUX QUESTIONS 2025

Elagage route de Penallée	L'élagage a été demandé à la propriétaire depuis un an mais elle n'a rien fait. Elle va être relancée.
Vitesse rue du Port	<p>Le radar pourrait être déplacé mais on peut en mettre plusieurs autres et ça ne changera pas obligatoirement le comportement des automobilistes qui sont tenus de respecter les règles et qui ne les suivent pas.</p> <p>Les aménagements ne dépendent pas que de nous, mais aussi du Département et des activités économiques (transport de bateaux). Tout est question de compromis.</p> <p>Il est possible de créer un chaucidou (accord du Département). La solution de l'écluse est également à réfléchir mais doit tenir compte du passage des bateaux.</p> <p>L'habillage de l'espace conteneurs est en réflexion car il est question d'enterrer les conteneurs dans les prochaines années.</p>
Impasse des Dunes	Les travaux seront réalisés à l'automne
Usine Capitaine Cook	Le contentieux est toujours en cours car en Mai 2025, il a été décidé en appel que le jugement en première instance qui a invalidé la première décision de justice déclarant l'irrecevabilité du recours pour pièces transmises hors délais. Le jugement va maintenant porter sur le fond. Avec les différentes procédures de recours ; Il faut compter entre 3 et 5 ans avant d'avoir le jugement définitif. Franck JACLIN tente une dernière modification de son PC pour essayer d'obtenir des requérants qu'ils lèvent leur recours.
Conserverie Capitaine Cook	Intermarché vend ses usines de transformation alimentaire. Il n'y pas de suites données aux 3 visites d'investisseurs. Ils ne sont pas pressés car l'usine n'est pas déficitaire et des investissements ont été réalisés ces dernières

	années. Ils veulent aussi des garanties sur le maintien de l'emploi/
La circulation des vélos à contre-sens rue des Grands Sables	La cohabitation est difficile du fait d'un manque de savoir vivre ensemble mais c'est une obligation légale désormais lorsqu'il y a un sens unique.
Vitesse à Kergariou au stop avec la route départementale	Il s'agit de la compétence du Département. Il faudra faire la demande d'un panneau indiquant le croisement.
Panneau camping-cars au mat pilote	Le policier verbalise à cet endroit
Le stationnement 51 rue des Grands Sables	Voir la domanialité – Il s'agit d'un trottoir de la commune. Un devis existe pour le refaire pour un montant de 5 500 € à ce jour non validé.
Stop de sortie du parking de Kermazuel	Il faut refaire le marquage au sol.
Lotissement Lann Marc'h	Le bicouche ne tient pas. Nous irons sur place.
Mme COISNE rappelle son problème d'eau pluviale à Kersaliou	Les élus se rendront chez elle.